

Diagnostic troubles dys

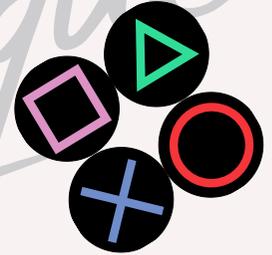
Quels critères ?

- **Persistance** dans le temps malgré des aménagements (au moins 6 mois)
- **Impact** dans le quotidien de l'enfant,
- Apparition en début de scolarité ou dès que les capacités sont dépassées,
- **Exclusion de tout autre handicap ou trouble**, notamment intellectuel ou visuo-spatial.



Quels bilans ?

- **Bilan ophtalmologique et orthoptique** pour écarter un trouble visuel,
- **Bilan ORL** pour écarter un trouble de l'audition,
- **Bilan intellectuel** pour écarter une déficience intellectuelle,
- **Bilan orthophonique** pour les troubles du langage écrit et/ou oral,
- **Bilan orthophonique en logico-mathématique** pour les troubles de la cognition mathématique,
- **Bilan en psychomotricité** pour les difficultés de coordination ou de repérage spatio-temporel,
- **Bilan en ergothérapie** pour les difficultés motrices et les aménagements dans la vie scolaire et quotidienne,
- **Bilan attentionnel** pour les troubles de l'attention,
- **Bilan psychopédagogique** pour les difficultés de raisonnement ou de méthodologie.



Attention !

Il y a souvent concomitance entre les différents troubles des apprentissages : **40% des enfants** qui présentent un trouble des apprentissages en présentent en réalité plusieurs.

